Document generated on 07/09/2025 6:56 a.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Pour une politique de la commémoration
Le souvenir en partage

Louise Brunelle-Lavoie

Number 82, Fall 1999

Dans l'intimité de l'art public

URI: https://id.erudit.org/iderudit/16779ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Brunelle-Lavoie, L. (1999). Pour une politique de la commémoration : le souvenir en partage. *Continuité*, (82), 37–38.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

POUR UNE POLITIQUE DE LA COMMÉMORATION

Le souvenir en partage

par Louise Brunelle-Lavoie

Dès sa création en 1922, la Commission des monuments historiques, qui deviendra la Commission des biens culturels du Québec 50 ans plus tard, se voit confier le mandat d'organiser les fêtes entourant le dévoilement de statues destinées à orner la façade de l'hôtel du Parlement. Ces manifestations sont alors conçues comme « des leçons d'histoire et de fierté patriotique ». La Commission entreprend également, dès sa première année d'existence, l'inventaire des monuments commémoratifs déjà installés. Puis, elle poursuit ses activités de commémoration des années 1920 par l'installation d'une centaine de plaques indiquant des sites d'intérêt historique.

À l'époque, on distingue déjà les notions de monument et de monument historique. Le premier est perçu comme un ouvrage destiné à perpétuer le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose. Le monument historique est pour sa part un édifice sélectionné pour son intérêt artistique ou historique. Sa fonction première n'est pas d'être un monument, mais il est constitué comme tel, *a posteriori*, afin que ses qualités remarquables soient conservées.

Un concept en évolution

Depuis 1972, la Commission des biens culturels a été le témoin et, à certains égards, un des acteurs privilégiés de l'évolution du concept de monument historique. Non seulement cette notion s'applique-t-elle maintenant à de nouveaux types de biens, mais le cadre chronologique retenu pour les analyser s'est lui-même grandement élargi. C'est ainsi que le bateau *T.-E.-Draper*, à Angliers, le moulin Denison, près de Richmond, l'ancienne usine hydroélectrique des Cèdres ont rejoint le château de Ramezay de Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires de Québec au titre de monument historique.

Fruit d'un processus de sélection, le patrimoine est aujourd'hui identifié en fonction d'un certain nombre de valeurs qui a lui

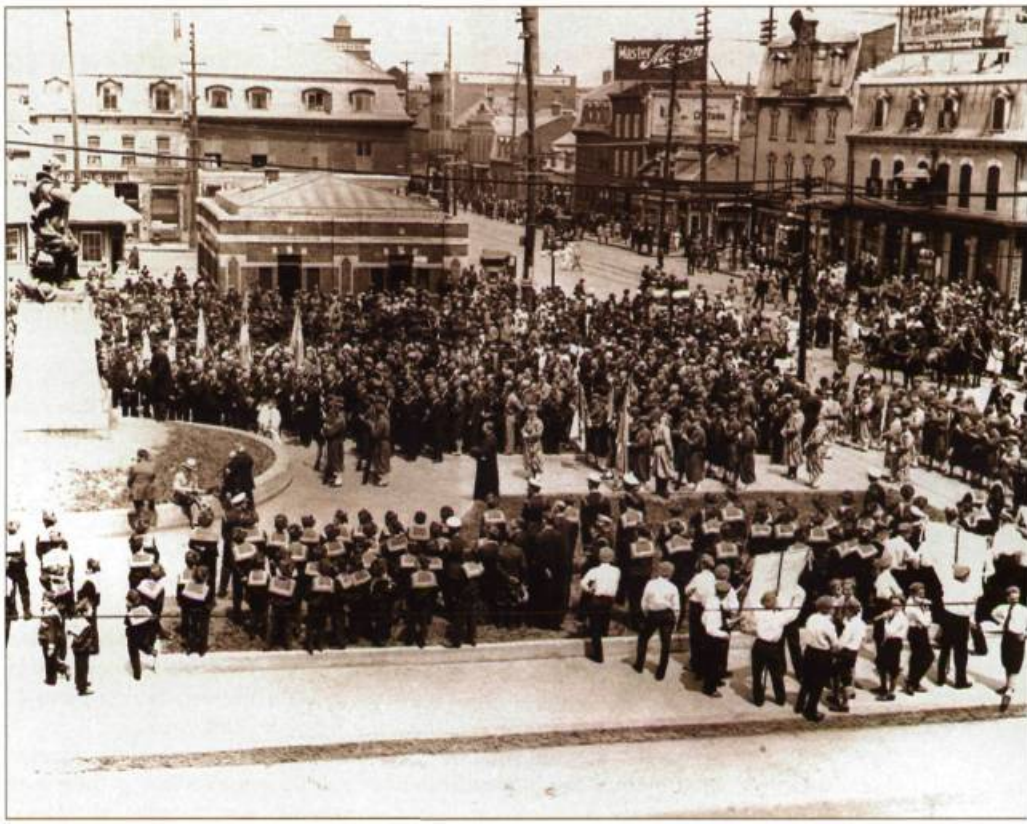

Rappeler aux mémoires la valeur de faits, de lieux, de personnages de notre histoire, c'est réaffirmer que notre identité collective participe du souvenir. Pour remplir pleinement le mandat qui lui incombe, la Commission des biens culturels du Québec a élaboré une politique de commémoration héritière d'une longue tradition.

La Fête nationale est par nature une fête commémorative annuelle. Autrefois, on célébrait la Saint-Jean-Baptiste, comme ici en 1933, à la place Jacques-Cartier, au centre-ville de Québec.
Photo : W. B. Edwards, coll. Donald Dion

Les manifestations commémoratives sont très populaires à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle. Ici, une fête rappelant le 400^e^ anniversaire du voyage de Jacques Cartier, en face du monument Louis Jolliet et de l'hôtel de ville de Québec en 1934.
Photo : W. B. Edwards, coll. Donald Dion

aussi connu une inflation importante au cours des dernières années. La qualité esthétique d'un bien et sa valeur documentaire sont toujours au nombre des raisons invoquées pour sélectionner les objets de patrimoine. Mais, au fil des ans, des critères d'usage, d'intégrité, de position dans l'espace bâti, et même d'attachement ou d'appropriation par le milieu, s'y sont ajouté.

Un projet de politique

S'attachant à la valeur de « remémoration », la Commission des biens culturels a préparé un projet de politique de commémoration qu'elle a remis à la ministre de la Culture et des Communications en septembre 1998. Comme acte collectif et public, la commémoration nationale fournit l'occasion de réaffirmer une identité partagée et une communauté d'intérêts. Comme acte de rappel, elle est soumise au travail de la mémoire, à la sélection et à l'interprétation des événements et des faits de culture.

Les objets de commémoration identifiés dans ce projet de politique sont très nombreux. Il peut s'agir de personnages ayant apporté une contribution majeure à l'histoire nationale du Québec ou qui rappellent de façon caractéristique un élément de cette histoire. Ce peut être également un lieu qui illustre un aspect de l'histoire ou qui a été le théâtre d'un événement majeur dans l'évolution du Québec. On pourrait aussi considérer des réalisations d'architecture ou de génie uniques, des réalisations scientifiques ou artistiques particulières, des mouvements sociaux ou des institutions, des faits de société ou de culture.

Le projet de politique de commémoration soumis par la Commission des biens culturels prévoit deux moyens de commémoration : des manifestations ou des repères.

Au chapitre des manifestations commémoratives, on peut penser aux célébrations nationales autour d'un thème rassembleur ou aux diverses activités liées à la Fête nationale.

Au nombre des repères commémoratifs, se trouvent les désignations : désignation toponymique ou classement comme bien culturel. Les plaques commémoratives sont aussi un repère largement répandu ; elles permettent de signaler un lieu ou un bâtiment associé à un personnage ou à un événement. L'installation de monuments commémoratifs est un troisième repère commémoratif déjà utilisé.

Un plan d'action

L'application d'un programme commémoratif nécessite à la fois l'engagement des citoyens et des organismes et la contribution de la communauté scientifique et intellectuelle pour confirmer la validité de l'objet à commémorer et son apport à la société. Elle engage également la responsabilité du gouvernement du Québec à qui il revient de voir au développement et à l'enrichissement de la mémoire de la nation dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

La Commission des biens culturels considère que, si l'adoption d'une politique de commémoration peut prendre un certain temps, certaines étapes préalables peuvent déjà être mises en œuvre. Dans un premier temps, il faudrait voir à l'élaboration d'un plan cadre de l'histoire nationale. Outil conceptuel permettant de comprendre les étapes fondamentales de l'évolution de la société, le jeu des forces à l'œuvre, les événements marquants et le rôle de personnes exceptionnelles dans l'histoire, un tel plan pourra permettre une approche systématique de la commémoration et de la mise en valeur du patrimoine du Québec.

Il faudrait aussi procéder à l'inventaire national des lieux de mémoire. À partir des années 1950, le Québec a d'abord adopté une perspective architecturale pour ses inventaires patrimoniaux, puis il lui a intégré l'approche ethnologique. Depuis quelques années, le ministère de la Culture et des Communications effectue une synthèse fondée sur une typologie fonctionnelle. Le Québec ne possède donc pas de répertoire complet de ses lieux de mémoire. La création d'un inventaire national des repères commémoratifs est devenue impérative. Un répertoire basé sur le plan cadre permettrait de localiser les lieux et les sites associés à un thème, une période ou un événement marquant. Il permettrait aussi de repérer les thèmes historiques qui devraient être mis en valeur.

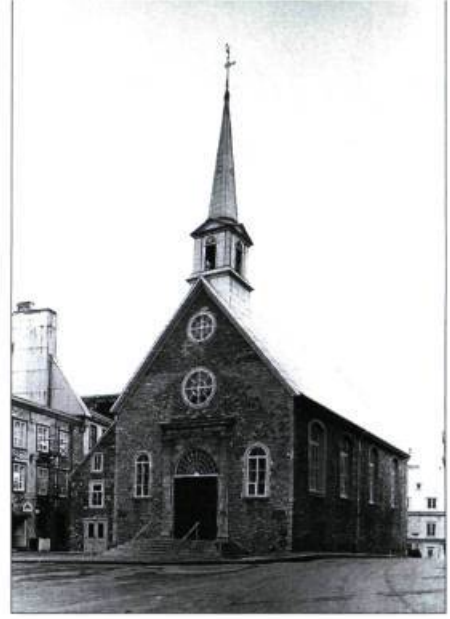

La gestion du patrimoine est actuellement le principal moyen adopté par le Québec pour commémorer son histoire. L'église Notre-Dame-des-Victoires est classée monument historique en 1929.
Photo : MCCQ, 87-794 C3

Où en est-on ?

Depuis le dépôt de son projet de politique de commémoration, la Commission des biens culturels a décidé de poursuivre sa démarche par une analyse du corpus des biens déjà classés, sous cet angle de la valeur de remémoration. À partir d'un plan cadre élaboré pour tenir compte de tous les domaines d'expérience possibles (espace, population, modes de vie, institutions, savoir-faire et représentations symboliques), les biens classés ont été regroupés par thèmes. L'analyse en cours laisse déjà voir certaines dominantes et de nombreux oublis dans les objets de commémoration possibles.

Le rapport du groupe de travail formé pour l'étude de ce dossier devrait être déposé au cours de l'automne. On peut déjà présumer que certaines de ses recommandations porteront sur une opération d'inventaire de « commémorables » et sur les moyens à utiliser pour le faire.

Louise Brunelle-Lavoie est historienne et vice-présidente de la Commission des biens culturels du Québec.